



REGROUPEMENT DES **SDC** DU QUÉBEC

PORT DU COUVRE-VISAGE DANS LES COMMERCES : POUR UNE RESPONSABILITÉ CITOYENNE

Province de Québec, le 18 juillet 2020 – Le gouvernement du Québec a annoncé l'obligation du couvre-visage dans les lieux publics clos à compter d'aujourd'hui. Nos 13 organisations représentent presque l'ensemble des entreprises qui auront à appliquer cette nouvelle directive et s'entendent sur le fait que la mise en place des meilleures mesures pour éviter la propagation de la COVID-19 est nécessaire. La santé publique est la responsabilité et l'affaire de tous et non celle d'un seul groupe. Nous regrettons l'absence à court terme de mesures dissuasives visant les consommateurs et soulignons que jusqu'ici l'ensemble des risques et du stress lié à l'application des règles incombe aux employés et exploitants des commerces. Nous croyons qu'à l'image de la ville de Toronto, mais aussi d'autres États comme l'Angleterre ou encore la Belgique, le gouvernement doit rapidement mettre en place des amendes proportionnées visant directement les consommateurs contrevenants.

« En effet, depuis le début juillet tant les clients que les exploitants torontois sont sujets à une amende pouvant atteindre 400 \$. Le caractère dissuasif de la mesure a permis une vaste et rapide adhésion de la mesure dans la population. »

– Pierre-Alexandre Blouin, Président-directeur général de **l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA)**

« Les hôteliers et propriétaires d'établissements d'hébergement ont déjà dans leur ADN la sécurité sanitaire de leur environnement. Nous comprenons les décisions prises, mais nous regrettons que le fardeau incombe auprès de nos entrepreneurs, qui appliquent déjà de hauts standards sanitaires. Nos hôteliers sont des hôtes accueillants et ne veulent pas jouer un rôle policier. »

– Xavier Gret, Président-Directeur général de **l'Association Hôtellerie Québec (AHQ)**

« Les restaurants auront à gérer une particularité notoire, soit le fait que la clientèle retirera son masque lorsqu'elle sera assise. Il faudra donc surveiller le port du masque dans toutes les allées et venues des clients et les avertir en cas de manquement. Les exploitants jonglent déjà avec les exigences de la Santé publique et de la Santé et sécurité du travail

pour offrir une expérience sécuritaire à leur clientèle. Ils n'ont pas besoin de jouer à la police en plus sous peine de recevoir une amende. »

– Alain Mailhot, Président-directeur général de l'**Association Restauration Québec (ARQ)**

« Depuis 4 mois, les entreprises s'efforcent de faire respecter au mieux toutes les mesures imposées par le gouvernement. Ils sont proactifs, anticipent les règlements et font preuve d'une adaptation surprenante pour maintenir la propreté et la distanciation sociale dans leurs espaces. Ces derniers devraient bénéficier de soutien et de ressources pour maintenir la sécurité sanitaire - et non de subir des pressions et parfois des menaces pour faire appliquer une réglementation dont ils ne sont pas responsables. »

– Caroline Tessier, Directrice générale de l'**Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM)**

« Nos membres, des commerces de toutes tailles, sont inquiets de se voir attribuer le rôle de policiers dans la gestion du port du masque obligatoire. Certains commerces, déjà à bout de ressources, devront encore une fois puiser dans des poches déjà vides afin d'allouer du personnel à la fonction policière que le gouvernement nous impose. N'en jetez plus la cour est pleine ! »

– Marc Fortin, Président du **Conseil Canadien du Commerce de Détail-Québec (CCCD)**

« Compte tenu des multiples exemptions en matière des droits de l'homme qui existent en regard de cette politique, et de l'incapacité des détaillants à exiger une preuve d'exemption, il est déraisonnable de s'attendre à ce que les employés exercent le rôle de policier ou risquent des amendes importantes. »

– Anne Kothawala, Présidente et chef de la direction du **Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs (CCID)**

« Alors que les détaillants ont prouvé qu'ils agissent de façon responsable dans les mesures sanitaires imposées, pourquoi on sent maintenant le besoin de leur imposer des amendes pour appliquer la mesure du port du masque par les clients ? »

– Stéphane Drouin, Directeur général du **Conseil québécois du commerce de détail (CQCD)**

« Depuis le début de la crise, les entreprises ont collaboré en consacrant des ressources importantes dans l'application des directives du gouvernement. En région, comme dans les milieux urbains, elles craignent à présent d'être les uniques responsables du comportement des individus et du respect des nouvelles mesures nécessaires de santé publique. Le ministre de la Santé et des Services sociaux devrait préciser davantage l'application des sanctions et la notion de responsabilité pour les individus, dans le décret publié cette semaine. »

– Charles Milliard, Président-directeur général de la **Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)**

« Le port du masque obligatoire est de loin préférable à un deuxième confinement qui pourrait être fatal pour de nombreuses entreprises. Toutefois, la logique dicte qu'on paie pour nos propres fautes et non pour celles des autres. Cette même logique devrait s'appliquer à cette nouvelle obligation. C'est pourquoi, nous unissons nos voix aujourd'hui pour que le gouvernement ajuste le tir et responsabilise les individus qui contreviennent à la directive de la santé publique. »

– Gopinath Jeyabalaratnam, Analyste principal des politiques à la **Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)**

« Nos détaillants seront encore dans l'obligation de mettre des ressources supplémentaires pour faire respecter cette nouvelle mesure gouvernementale, alors qu'ils devraient plutôt diriger tous leurs efforts vers les ventes en offrant un service à la clientèle et une expérience

à la fois agréable et sécuritaire en magasin au consommateur. »

– Debbie Zakaib, Directrice générale de la **Grappe mmode**

« Depuis le début de cette crise sanitaire, nous sommes partenaires avec le gouvernement du Québec ainsi que la Santé publique et nous serons toujours d'une aide précieuse. Cependant, il faut prendre en considération que nos établissements gèrent déjà une nouvelle réglementation et il serait utopique que nous soyons mis à l'amende en plus. La responsabilité civile se doit d'être respectée des deux côtés de la barrière et en ce sens, nous aimerions voir une rectification de la part de Québec afin de bien partager la responsabilité avec le citoyen et pas juste cibler les commerçants. Soyons tous responsables et proactifs afin de freiner la crise du COVID-19 au Québec. »

– Pierre Thibault, Président de la **Nouvelle association des bars du Québec (NABQ)**

« Nous sommes inquiets de la nouvelle responsabilité ajoutée aux restaurateurs qui en ont déjà énormément sur les épaules. Il est insensé que des employés de restaurants soient responsables du port du masque chez les clients et que les seules amendes ou pénalités excluent les individus qui seraient éventuellement fautifs. Le précédent créé est dangereux.»

– David Lefebvre, Vice-président des Affaires fédérales et pour le Québec chez

Restaurants Canada

« Les disparités existantes entre les types d'établissement, entre leurs ressources et entre leur localisation rendent complexes l'application de ce règlement. Le respect du port du couvre-visage étant une responsabilité individuelle et citoyenne, les clients contrevenants aux mesures de sécurité devraient être imputés de façon équitable sur l'ensemble du territoire, sans que le commerce en subisse de pression économique. Nous ne doutons pas de la coopération de nos membres pour faire respecter ces mesures. »

– Jean-Pierre Bédard, président du **Regroupement des Sociétés de développement commercial du Québec (RSDCQ)**

À propos de l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA)

L'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA) a pour mission d'assurer la pérennité des détaillants-propriétaires et le développement de l'industrie alimentaire au Québec. Depuis 1955, elle vise des communautés bien desservies et conscientes de l'impact de ses choix de consommation grâce au savoir-faire et à la proximité des détaillants-propriétaires en alimentation.

À propos de l'Association Hôtellerie Québec (AHQ)

L'AHQ est le seul regroupement représentatif des établissements hôteliers classifiés du Québec. Elle rassemble également les gîtes, les résidences de tourisme et autres catégories qui souhaitent joindre ses rangs. Elle a comme mandats de les représenter, de leur offrir des services, de défendre les intérêts collectifs et de fournir des moyens et outils permettant d'améliorer la compétitivité du parc hôtelier québécois.

À propos de l'Association Restauration Québec (ARQ)

L'Association Restauration Québec est le principal regroupement de gestionnaires de la restauration au Québec avec plus de 5 500 membres. Fondée en 1938, elle représente la restauration sous toutes ces formes, et elle est présente dans l'ensemble des régions du Québec.

À propos de l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM)

Formée en juin 2007, l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM) regroupe aujourd'hui 20 sociétés de développement commercial (SDC), lesquelles totalisent plus près de 12 500 commerces et places d'affaires. Il s'agit du plus important regroupement d'entrepreneurs de l'agglomération montréalaise. La mission de l'ASDCM,

tout comme celle des SDC, est d'agir sur la vitalité et la prospérité des quartiers et des commerces de Montréal

À propos du Conseil canadien du commerce de détail (CCCD)

Le Conseil canadien du commerce de détail (CCCD) est la voix des détaillants au Canada et au Québec. Il représente plus de 45 000 commerces de tous types, notamment des grands magasins, des magasins spécialisés, des magasins à rabais, des magasins indépendants et des détaillants en ligne. Le commerce de détail au Québec spécifiquement, c'est plus de 33 000 magasins, plus de 500 000 travailleurs et plus de 80 milliards de \$ de ventes au détail annuellement.

À propos du Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs (CCID)

Le Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs représente les intérêts de plus de 25 000 détaillants et des 220 000 travailleurs de première ligne employés dans l'industrie des dépanneurs au Canada.

À propos du Conseil québécois du commerce de détail (CQCD)

Le CQCD est une association représentant la grande majorité des entreprises du commerce de détail et de la distribution au Québec, ce qui en fait un interlocuteur incontournable. Dans le dossier du commerce en ligne transfrontalier comme dans tous les autres, le CQCD se positionne en « mode solutions », afin de contribuer aux réflexions, aux stratégies et aux décisions des gouvernements.

À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

À propos de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)

La FCEI (Fédération canadienne de l'entreprise indépendante) est le plus grand regroupement de PME au pays, comptant 110 000 membres dans tous les secteurs d'activité et toutes les régions. Elle vise à augmenter les chances de succès des PME en défendant leurs intérêts auprès des gouvernements, en leur fournissant des ressources personnalisées et en leur offrant des économies exclusives. Visitez fci.ca pour en savoir plus.

À propos de la Grappe Mmode

Mmode, la Grappe métropolitaine de la mode, a pour mission de rassembler et de fédérer les acteurs de l'industrie de la mode québécoise en agissant comme la principale plateforme d'échange et de collaboration de l'écosystème. La Grappe mmode a aussi pour mandat de créer des synergies d'affaires et d'innovation ainsi que de contribuer à améliorer la compétitivité et la croissance de ce secteur. Mmode remercie ses bailleurs de fonds publics : la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada. Pour plus d'information, visitez mmode.ca.

À propos de la Nouvelle association des bars du Québec (NABQ)

La Nouvelle association des bars du Québec (NABQ) a comme mission de promouvoir et de défendre les intérêts professionnels et économiques des entrepreneurs du secteur de la restauration détenant un permis de bar se spécialisant dans la vente de boissons

alcooliques pour consommation sur place tel que les bars, bistrot, clubs, pubs, tavernes et bars à vin du Québec. Visitez nabq.org pour en savoir plus.

À propos de Restaurants Canada

Restaurants Canada est une association nationale sans but lucratif qui représente 6 000 membres au Québec. Avant le début de la pandémie de la COVID-19, le secteur canadien des services alimentaires était une industrie au chiffre d'affaires annuel de 93 milliards de dollars qui employait directement 1,2 million de travailleurs, était la principale source de premiers emplois au Canada et servait 22 millions de clients chaque jour dans toutes les régions du pays.

À propos du Regroupement des Sociétés de développement commercial du Québec (RSDCQ)

Le Regroupement des Sociétés de développement commercial du Québec (RSDCQ) a été créé afin de favoriser la concertation et les actions communes des sociétés de développement commercial (SDC) par la mise en commun de ressources, et permettre l'émergence et la croissance de celles-ci partout au Québec. Il regroupe plus de 52 SDC établies dans 25 municipalités situées dans 13 régions administratives et représente 20 000 commerces. À travers le Québec, les membres des SDC investissent 25 M \$ en capital privé chaque année dans la qualité de vie et la vitalité de nos centres-villes.

- 30 -

Renseignements :

ADA : Pierre-Alexandre Blouin, pblouin@adaq.qc.ca, cell. : 514-923-1263

AHQ : Nicolas Dufour, ndufour@hotelleriequebec.com, cell. : 579-721-3663

ASDCM, NABQ et RSDCQ : Dany St-Jean, dstjean14@gmail.com, cell. : 514-212-5457

ARQ : Martin Vézina, mvezina@restauration.org, cell. : 514 224-3361

CCCD : Marc Fortin, mfortin@cccd-rcc.org, cell. : 514-833-5973

CCID : Michel Gadbois, mgadbois@convenienceindustry.ca, cell. : 514 946 1522

CQCD : Karina Serei, kserei@cqcd.org, cell. : 514-688-0128

FCCQ : Julia Sammarco, julia.sammarco@fccq.ca, cell. : 514 792-0412

FCEI : Wissal El Alaoui, affaires.publiques@feci.ca, cell. : 514-817-0228

Grappe mmode : Catherine L'Écuyer, catherine.lecuyer@mmode.ca, cell. : 514-949-2586

Restaurants Canada : David Lefebvre, dlefebvre@restaurantscanada.org, cell. : 613 325-3298